

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 FÉVRIER 2019



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2019

Le quatre février deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 29 janvier 2019, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO,
Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Bérénice LACOMBE,
Josiane CURT, Marie Agnès LEROUX, Maurice MONTJOVET, Fabrice ZANIVAN, Nathalie
LAISSUS, Dominique RUAZ, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Michel BATAILLER, Valérie
AINAUD, Esman ERGUL.

Étaient excusés :

Catherine TERRAZ qui a donné pouvoir à Marie-Agnès LEROUX
Lysiane CHATEL qui a donné pouvoir à Valérie ROUGERON
Pierre POINTET qui a donné pouvoir à Maurice MONTJOVET
Chloé CHENAL qui a donné pouvoir Frédéric BURNIER FRAMBORET
Marie Christine VANHOUTTE qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Noëlle AZNAR MOLLIEUX qui a donné pouvoir à Dominique RUAZ
Claude BESEVAL qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Jean MARTINATO qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
David GUILLOT qui a donné pouvoir à Fabrice ZANIVAN
Philippe PERRIER qui a donné pouvoir Claudie LEGER
Aziz ABBAS
Mustapha MARJI
Muriel THEATE

Le quorum étant atteint (20 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Bérénice LACOMBE est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2018**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2018 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2018**

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2018 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2018**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2018 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2019

1° Conseil citoyen

2° Arrêtés préfectoraux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

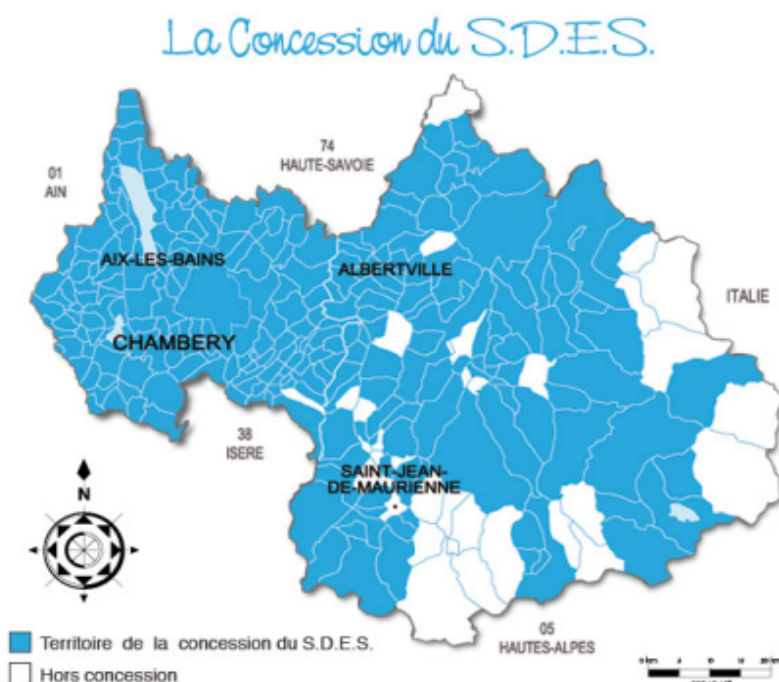
Par arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2018, une commune nouvelle, dénommée Grand-Aigueblanche, est constituée à compter du 1^{er} janvier 2019, en lieu et place des communes d'Aigueblanche, Le Bois et Saint-Oyen.

Par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2018, il est constaté la substitution de plein droit de l'Arlysère au syndicat intercommunal mixte de l'aérodrome de la Combe de Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour la compétence « aménagement, entretien, et gestion de l'aérodrome Albertville – Général Pierre Delachenal », ainsi que la dissolution de plein droit du SIMACS à la même date.

3° Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) – Présentation du rapport d'activité 2017

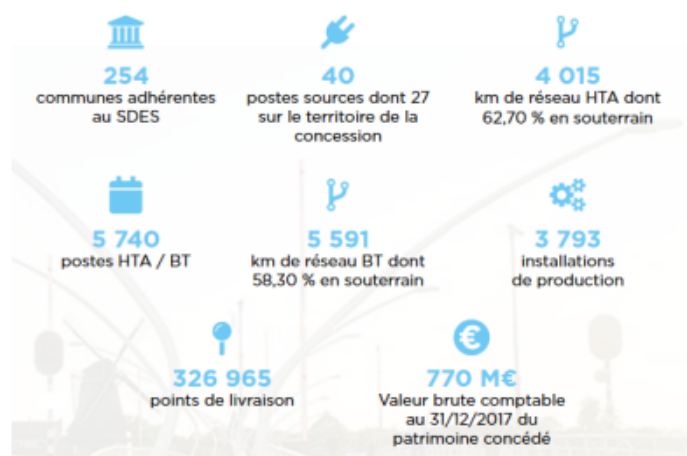
Frédéric BURNIER FRAMBORET

Rôle du SDES



Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE) pour ses 254 communes adhérentes, le SDES se veut un acteur opérationnel au service desdites communes. Depuis sa création en 1996, et ce par transfert de compétence des communes propriétaires de ce réseau HTA et BT de près de 9 500 kms concédé à Enedis pour son exploitation et son développement dans le cadre d'un contrat courant jusqu'en 2026, le SDES contrôle les activités du concessionnaire comme la qualité de l'électricité distribuée ou l'évolution des éléments comptables et patrimoniaux de la concession.

LA CONCESSION DU SDES, UN PATRIMOINE DE 770 M€



Investissements réalisés

En 2012, dans cette logique de mutualisation et de dynamique collective, le SDES a intégré l'Entente USÉRA, créée par les neuf syndicats d'énergie d'échelon départemental de la région Rhône-Alpes, entité couvrant l'intégralité du territoire régional. Cette entité s'est d'ailleurs adaptée en intégrant début 2017 les quatre syndicats d'énergie de l'ancienne région Auvergne, pour répondre aux dernières évolutions territoriales liées à la création de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, et ce également en créant une association Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA), avec un nouveau label de communication collectif intitulé *Territoire d'Énergie* initié par la FNCCR.

Les autres activités

Accompagner les communes dans la transition énergétique

Le SDES développe depuis quelques mois le **service de Conseil en Énergie Partagé (CEP)** sur l'ensemble de son territoire d'intervention pour les communes inférieures à 10 000 habitants et les petites intercommunalités. Les agents affectés à cette tâche apportent à ces collectivités le même niveau de technicités et de conseil dans le domaine de l'énergie, et ce de la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules,...), aux travaux d'amélioration de la performance énergétique du patrimoine, ainsi que pour le développement de projets valorisant les énergies renouvelables. Le SDES a également mis en place depuis début 2018 un nouveau service à disposition des communes de récupération et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour leurs opérations de rénovation énergétique de bâtiments et leurs travaux d'éclairage public.

Assister les communes en éclairage public

Le SDES effectue actuellement le diagnostic du patrimoine d'éclairage public des communes demandeuses. Ces études permettent d'identifier les travaux économiquement et énergétiquement efficaces à réaliser (remplacement des lampes *ballons fluos* et des lumières *boules*, pose d'horloges astronomiques, ...), et d'optimiser les coûts de maintenance. En parallèle, le SDES finance également partiellement les seuls travaux vecteurs de performance énergétique.

Piloter l'installation de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques

Avec deux autres entités publiques du département, le SDES installe actuellement une cinquantaine de bornes publiques de recharge *accélérée* pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, pour que n'importe quel utilisateur d'un véhicule électrique deux ou quatre roues possédant un smartphone ou doté du badge de type RFID compatible puisse recharger *facilement et rapidement* son véhicule, sur un périmètre courant d'Albertville au nord d'Aix-les-Bains en passant par la vallée de l'Isère et le massif des Bauges.

Coordonner l'achat groupé d'électricité

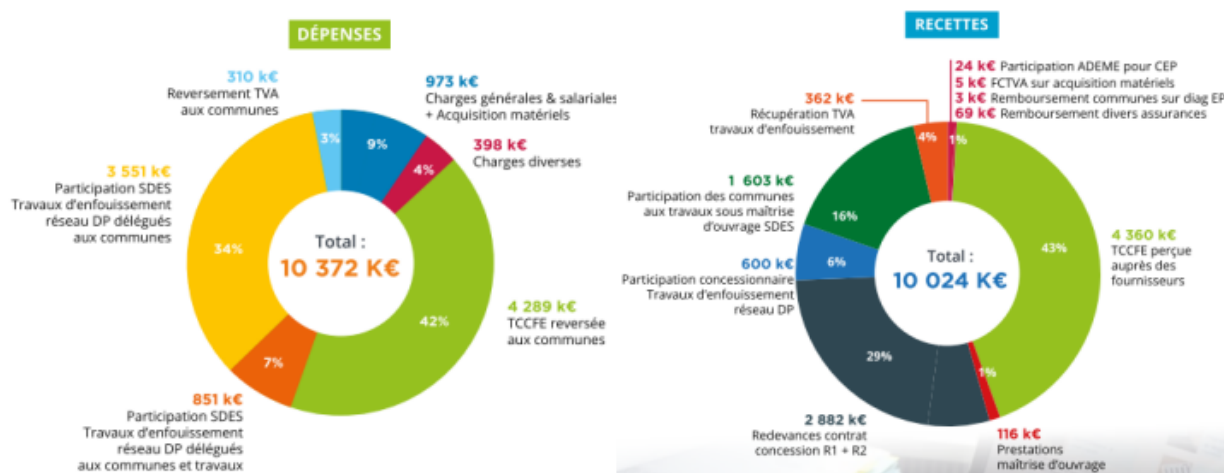
Depuis près de trois ans, le SDES gère un groupement de commandes d'achat d'électricité de 181 partenaires essentiellement publics représentant près de 700 sites de forte consommation unitaire, opération ayant abouti à des économies budgétaires importantes ; ledit groupement s'est étendu à 215 membres fin 2017 représentant près de 750 sites désormais.

Travaux 2017 : aucun dossier pour Albertville

33 opérations réalisées par les communes pour près de 2 millions d'euros TTC de travaux.

54 opérations sous maîtrise d'ouvrage SDES pour près de 4,8 millions d'euros TTC de travaux.

Budget exécuté



4° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE RHÔNE ALPES

Décision en date du 21 décembre 2018

Pour le financement des investissements du budget général, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône-Alpes pour le prêt suivant :

Montant du contrat de prêt	1 200 000 € (un million deux cents mille euros)
Durée du contrat de prêt	30 ans
Versement des fonds	au plus tard 3 mois après la date de signature du contrat
Taux effectif global	1,99 %
Base de calcul des intérêts	30/360 jours
Amortissement du capital	progressif
Échéances d'intérêts	périodicité trimestrielle
Remboursement anticipé	autorisé à une date normale d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 30 jours calendaires et paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	600,00 euros

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRÊT A TAUX FIXE AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE RHÔNE ALPES

Décision en date du 21 décembre 2018

Pour le préfinancement des subventions pour la construction du réseau de chaleur urbain par le budget annexe Réseau de chaleur, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Caisse d'Épargne et de prévoyance Rhône Alpes

Montant du contrat de prêt	1 000 000 € (un million d'euros)
Durée du contrat de prêt	25 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Taux fixe	1,88 %
Base de calcul	30/360 jours
Amortissement du capital	Progressif
Commission	500 € (cinq cents euros)
Remboursement anticipé	autorisé à une date normale d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 30 jours calendaires et paiement d'une indemnité actuarielle

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRÊT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE RHONE ALPES

Décision en date du 21 décembre 2018

Pour le préfinancement des subventions pour la construction du réseau de chaleur urbain par le budget annexe Réseau de chaleur, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône-Alpes pour le prêt-relais suivant :

Montant : Montant	2 592 000 € (deux millions cinq cents quatre-vingt-douze mille euros)
Versement des fonds	Au plus tard 3 mois à compter de la date de signature du contrat de prêt
Taux d'intérêt annuel	0,42 %
Base de calcul des intérêts	30/360 jours
Échéances d'intérêts	périodicité semestrielle
Remboursement du capital	in fine
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 10 jours ouvrés
Commission d'engagement	2 592,00 euros

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE RHÔNE ALPES

Décision en date du 21 décembre 2018

Pour le financement des investissements du budget général, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône-Alpes pour le prêt suivant :

Montant du contrat de prêt	1 000 000 € (un million d'euros)
Durée du contrat de prêt	15 ans
Versement des fonds	au plus tard 3 mois après la date de signature du contrat
Taux fixe	1,42 %
Base de calcul des intérêts	30/360 jours
Amortissement du capital	progressif
Échéances d'intérêts	périodicité trimestrielle
Remboursement anticipé	autorisé à une date normale d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 30 jours calendaires et paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	1 000,00 euros

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE RHÔNE ALPES

Décision en date du 21 décembre 2018

Pour le financement des investissements petite enfance du budget principal, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône-Alpes pour le prêt suivant :

Montant du contrat de prêt	283 000 € (deux cent quatre vingt-trois mille euros)
Durée du contrat de prêt	20 ans
Versement des fonds	au plus tard 3 mois après la date de signature du contrat
Taux fixe	1,64 %
Base de calcul des intérêts	30/360 jours
Amortissement du capital	constant
Échéances d'intérêts	périodicité trimestrielle
Remboursement anticipé	autorisé à une date normale d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 30 jours calendaires et paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	199,80 euros

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE RHÔNE ALPES

Décision en date du 21 décembre 2018

Pour le financement des investissements du restaurant scolaire du budget principal, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône-Alpes pour le prêt suivant :

Montant du contrat de prêt	1 106 000 € (un million cent six mille euros)
Durée du contrat de prêt	20 ans
Versement des fonds	au plus tard 3 mois après la date de signature du contrat
Taux fixe	1,64 %
Base de calcul des intérêts	30/360 jours
Amortissement du capital	constant
Échéances d'intérêts	périodicité trimestrielle
Remboursement anticipé	autorisé à une date normale d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 30 jours calendaires et paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	489,96 euros

DÉCISIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME : DÉMOLITION, TRANSFORMATION, ÉDIFICATION DES BIENS MUNICIPAUX

Permis de construire

PC 07301119 D 1003 en date du 25 janvier 2019

pour la restructuration et extension de la maison Mathias 108, rue de la République parcelle AI 483

**DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE
CHOSSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS**

Date décision	Adresse	Bénéficiaire	Durée	Nature des locaux	Conditions
06/11/18	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	01/10/18 30/09/19	Bureaux n°305 et 306, 3ème étage de 36 m²	570,60 €
16/10/18	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	CGFPT	31/08/18 31/12/19	Bureau n°315, 3ème étage de 18 m² + salle attenante de 9,58 m²	En fonction des visites
31/10/18	STADE BANETON Rue Commandant Dubois	AB MAÇONNERIE	01/11/18 31/12/19	Vestiaires	Gracieux
08/01/19	CHEMIN DE L'OLIVET 120 Chemin de l'Olivet	TRANS SERVICE ASSOCIATION	01/01/19 31/12/19	Locaux de 257,20 m² 1 bureau de 35,42 m² 1 bureau de 12,74 m² 1 salle de 53,39 m² 1 cuisine de 9,76 m² Sanitaires de 20,53 m² Entrée de 10,96 m² Hangar de 114,40 m²	Gracieux
08/01/19	CENTRE JOSEPH BUET 2 Rue Pargoud	SKI CLUB BELLE ÉTOILE	01/01/19 31/12/19	74,20 m² dont 1 bureau de 19,40 m² 1 bureau de 46,10 m² 1 local de stockage de 8,70 m² 1 salle de réunion partagé avec tous les clubs	1 082,39 € Charges comprises
12/01/19	CENTRE JOSEPH BUET 2 Rue Pargoud	CROIX ROUGE	01/01/19 31/12/19	282,65 m² de locaux soit : 238,24 m² de bureaux 44,41 m² de stockage	3 885,29 € Charges comprises
09/01/19	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	ACAMTARE	01/01/19 31/12/19	Bâtiment C Local de stockage de 25,11 m² Double n°10 et 11	80,35 €
09/01/19	GYMNASE PLAINE CONFLANS 13 Rue Lieutenant Eysseric	AVANT GARDE	01/01/19 31/12/19	Un bureau de 18,20 m² Locaux stockage 18 et 1,25 m²	Gracieux
08/01/19	32 avenue Jean Moulin	FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ	01/01/19 31/12/19	Garage pour stockage 15 m²	48,00 €
27/12/18	SALLE RENE CASSIN Sous sol niveau 1	EMRA	01/01/19 31/12/19	234,30 m² soit : 24,69 m² de stockage 209,62 m² de bureau/salle répétition	3 453,89 € Charges comprises
11/01/19	PLACE DU PETIT MARCHÉ Place de stationnement n°2	GIRARDO François Xavier	01/01/19 31/12/21	Place de parking	315,80 €
17/01/19	Bâtiment SAMSE Avenue de Winnenden	RENAULT DVSA	18/01/19 28/02/19	Bâtiment SAMSE Hall 2 – 1556, m²	2000 € TTC/mois
28/12/19	MAISON PERRIER DE LA BATHIE Place de conflans	CERNA	01/01/19 30/06/19	5 bureaux d'une surface totale de 145,75 m²	816,20 €
16/01/19	14 Montée Adolphe Hugues EX PRIM	L'ATELIER	01/01/19 30/06/19	156,12 m² consistant Salle/atelier de 107,12 m² Salle de réunion de 43,55 m² Cave de 5,45 m²	843,75 €
06/01/19	14 Montée Adolphe Hugues EX PRIM	LA PALETTE	01/01/19 30/06/19	128,75 m² de stockage (51,67 m²) et atelier (77,08 m²)	431,59 €

15/01/19	14 Montée Adolphe Hugues EX PRIM	STE MYCOLOGIQUE	01/01/19 30/06/19	52,72 m ² consistant en une salle de réunion de 41,84 m ² Et 10,88 m ² de stockage	234,30 €
03/01/19	19 Montée Adolphe Hugues EX MAT	CSF	01/01/19 31/12/19	170,34 m ² dont consistant en 72,41 m ² de stockage 97,93 m ² de ludothèque	548,41 €
18/01/19	SALLE RENE CASSIN Sous sol niveau 1	ALBERTVILLE TARENTEISE TRIATHLON	01/01/19 31/12/19	45 m ² de locaux de stockage	Gracieux
07/01/19	HOTEL DES ADMINISTRATIONS 88 Rue de la République	GRAND BIVOUAC	01/01/19 31/12/19	194,61 m ² dont 112,79 m ² de bureaux 81,82 m ² de stockage	2 077,74 € Charges comprises
15/01/19	ECOLE VAL DES ROSES 13 Av du Val des Roses	UDAF	01/01/19 31/12/19	Appartement « neutre » de type F4, situé au 1er étage, D'une superficie d'environ 69 m ²	1 110,90 € Charges comprises
31/12/18	MAT PLAINE CONFLANS 208 Av du Pont de Rhonne	APFA	01/01/19 31/12/19	Garage pour stockage 12 m ²	38,40 €
17/01/19	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	CYCLOTOURISTES ALBERTVILLOIS	01/01/19 31/12/21	Bureau n°215, 2ème étage de 28 m ² Local stockage 41 m ²	582,00 €
15/01/19	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	COMITE DES FÊTES	01/01/19 31/12/19	Bungalow C Local double N°18 et 19 - 23,91 m ²	76,51 €
27/12/18	ESPACE ASSOCIATIF 21 Rue des Fleurs	THÉÂTRE DU SYCOMORE	01/01/19 31/12/19	Locaux de stockage de 53,14 m ² Module triple 20, 20 bis et 21 - 40,65 m ² + module simple 22 - 12,49 m ²	170,05 €
21/01/19	EEEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	Marion PETER	07/01/19 31/10/19	1er étage - bureaux 1 et 2 - LOT 80 1 bureau de 27,48 m ² n°1 1 bureau de 21,54 m ² n°2 116,45 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires Surface retenue pour loyer et charges 68,43 m ²	702,72 € TTC/mois + charges
21/01/19	EEEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	Delphine LHOMOY	07/01/19 31/10/19	1er étage - bureau 3 - LOT 80 1 bureau de 18,91 m ² 116,45 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires 1 place de parking n°157 Surface retenue pour loyer et charges 38,32 m ²	306,56 € TTC/mois + charges
29/01/19	EEEEFVS 45 avenue Jean Jaurès	Brigitte MARKIEWICZ	01/02/19 31/10/19	RDC - LOT 111 - bureau 3 1 bureau de 20,37 m ² privé 41,84 m ² de locaux partagés : accueil secrétariat, dégagement, sanitaires Surface retenue pour loyer et charges 30,83 m ²	246,64 € TTC/mois + charges
29/01/19	Bâtiment SAMSE 4 Avenue Winnenden	LAGIER Ophélie	29/01/19 28/02/19	Bâtiment Samse Murs extérieurs et intérieurs	Gracieux

DÉCISIONS CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE RÈGLEMENT DES MARCHÉS ET DES ACCORDS-CADRES

RAPPORT D'ATTRIBUTION POUR LA PERIODE DU 07/12/2018 au 31/01/2019

L'état des attributions vous permet de visualiser vos attributions sur la période de votre choix. Si vous sélectionnez la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année antérieure, vous obtiendrez votre rapport d'attribution selon l'article 133, à hauteur des attributions déclarées au système.

Une fois obtenu vous pourrez l'imprimer, le télécharger au format CSV (tableur) afin de le compléter, ou le télécharger au format Acrobat.

ACHETEUR : 1 - MAIRIE

Services

MARCHES COMPRIS ENTRE 90 000 € ET 206 999 €

Objet	Marché N°	Date	Titulaire	Montant	
				Min.	Max.
Entretien de la traversée d'Albertville(RN 90)et de la voie sur berge(RD 1212)	AO1801408	08/01/19	idverde 38320 Eybens		125 000 €
Montant total pour cette tranche				125 000 €	
MONTANT TOTAL SERVICES :				125 000 €	

Travaux

MARCHES COMPRIS ENTRE 20 000 € ET 89 999 €

Objet	Marché N°	Date	Titulaire	Montant	
				Min.	Max.
Albertville - Construction d'un restaurant scolaire : charpente / couverture bac acier décorative / poteaux bois extérieurs	AO1801507	07/01/19	LP CHARPENTE 74350 Allonzier-la-Caille		56 955 €
Montant total pour cette tranche				56 955 €	
MONTANT TOTAL TRAVAUX :				56 955 €	

DÉCISIONS CONCERNANT L'ALIÉNATION DE GRÉ À GRÉ DE BIENS MOBILIERS JUSQU'À 4 600 EUROS - LISTE DES VENTES RÉALISÉES SUR AGORASTORE

Libellé	Fin d'enchère	Prix enchéri TTC	NOM	Code postal	Ville
PIAGGIO PORTER du 30/06/1999 - 107742 km	16/01/2019 12:00	1536	GAILLARD BIESSY	38110	Dolomieu
Compresseur Creyssensac HCV 110 B	14/12/2018 11:00	150	MASSON MENUISERIE	74230	Manigod
Machine démonte pneus MONDOLFO FERRO	14/12/2018 11:00	350	CEGELIS	58330	Bona
Tableau blanc interactif (TBI) sur pied motorisé - Promothean Activ Board 378 Pro	29/11/2018 12:34	170,1	NORRAC	13880	Velaux
Tableau blanc interactif (TBI) sur pied motorisé - Promothean Activ Board 378 Pro	29/11/2018 12:32	209	NORRAC	13880	Velaux
Tableau blanc interactif (TBI) sur pied motorisé - Promothean Activ Board 378 Pro	29/11/2018 12:32	178,5	FLORET	73800	Coise St Jean
Tableau blanc interactif (TBI) sur pied motorisé - Promothean Activ Board 378 Pro	29/11/2018 12:30	165	BARRUCAND	74230	La Balme de Thuy
Lame de déneigement	29/11/2018 12:00	800	EURL SLVTTTP	73200	Mercury
PIAGGIO PORTER ELECTRIQUE pour pièces (non roulant)	22/03/2018 14:02	640,5	URBAIN	83520	Roquebrune sur Argen
PEUGEOT 308 Confort pack pour pièces (non roulant)	22/03/2018 14:00	1550	PUJOL GERARD	66570	St Nazaire
véhicule RVI M210 4X4	22/03/2018 14:00	3150	PAUTET	71700	Boyer

5° Modification du rapport 1-1-3

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Le rapport a été modifié, le cadastre ayant attribué dans l'intervalle, les nouveaux numéros aux parcelles (sauf à la parcelle 147 encore en cours de numérotation), objets du document d'arpentage.

6° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

L'association APF France Handicap remercie la municipalité pour le prêt de la salle de la Pierre du Roy le 16 décembre 2018, pour l'organisation de la fête de Noël.

La mairie d'Ugine remercie la municipalité pour le prêt de grilles d'exposition à l'occasion du 23ème festival du jeu et du jouet qui s'est déroulé les 1^{er} et 2 décembre 2018.

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement de subventions :

- ASSAU HANDBALL
- JAMALV Savoie
- Jojo et ses copains

L'association Jojo et ses copains remercie la municipalité pour la mise à disposition de salles pour permettre la répétition de son spectacle.

7° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Jean-Jacques BOULON, ingénieur principal directeur du service études et travaux, pour le décès de son papa le 1^{er} janvier 2019.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Muriel THÉATE, conseillère municipale, pour le décès de son papa.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Thierry COINTY, ancien joueur et entraîneur de l'équipe seniors masculine de l'ASSAU Handball, décédé le 18 janvier 2019.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ LUNDI 18 MARS 2019 À 18H00

DÉLIBÉRATIONS

1-1-1 Cession au profit de Monsieur Eddie LABROUSSE et Madame Kim TOMASSETTO – Maison des accordéonistes, parcelle AL n°119p – Conflans

Approbation de la cession communale de la maison des accordéonistes et du terrain attenant d'une emprise totale d'environ 260 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AL n°119 sise 12 montée Adolphe Hugues d'une contenance cadastrale totale de 1 570 m² au profit de Monsieur Eddie LABROUSSE et de Madame Kim TOMASSETTO au prix de vente de 45 000 euros incluant les honoraires de négociation de 3 000 euros, soit un prix net vendeur de 42 000 euros.

Autorisation au maire à signer l'acte authentique de vente et tout document à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-2 Cession au profit de madame Natacha FILLION des lots 318, 30 et 31 situés rue Jacques Porraz et rue du Général Buisson et issus des parcelles AI 202, 203 et 206

Approbation de la cession communale :

- des lots n°30, 31 de la copropriété le Plein ciel sise 17 rue Jacques Porraz (parcelle cadastrée AI 203),
- du lot 318 de la copropriété La Résidence sise 11 rue du général Buisson (parcelles cadastrées AI 202 et 206),

au profit de Madame Natacha FILLION au prix de vente de 75 000 euros incluant les honoraires de négociation de 5 000 euros, soit un prix net vendeur de 70 000 euros.

Autorisation au maire à signer l'acte authentique de vente et tout document à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-1-3 Retrait de la délibération n°1-1-6 du 25 juin 2018 portant cession de 5 661 m² environ à l'association Deltha Savoie - Cession du lot n°1 de 5 715 m² à l'association Deltha Savoie

Par délibération n°1-1-6 du 25 juin 2018, le conseil municipal a décidé la cession à l'association Deltha Savoie d'un terrain d'une surface d'environ 5 661 m² issu des parcelles cadastrées section AZ n°143,147,316 et 319, au prix de vente de 100 euros le m².

Le document d'arpentage établi le 9 octobre 2018 définit l'emprise foncière exacte destinée à l'association Deltha Savoie, soit 5 715 m² correspondant au lot n°1.

Retrait de la délibération du conseil municipal n°1-1-6 du 25 juin 2018 décidant la cession à l'association Deltha Savoie.

Cession à l'association Deltha Savoie du lot n°1 d'une surface de 5 715 m², issu des parcelles cadastrées section AZ n°190,147a, 316, 334 et 330, au prix de 100 € le m², soit 571 500 €.

Autorisation au maire à signer toute promesse de vente et avant contrat puis l'acte de vente subséquents.

Autorisation au maire à accomplir toutes formalités à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2 Convention de servitude d'ancrage et de support sur les propriétés privées - Rue de la République

A l'occasion de la finalisation des travaux d'aménagement rue de la République, la reprise des câblages d'alimentation électrique, le changement des supports de l'éclairage public et des illuminations seront réalisés sur les immeubles riverains.

Des conventions de servitude seront établies avec les propriétaires privés sur les bases suivantes :

- accordées à titre gratuit compte tenu de la nature et de l'utilité publique des travaux réalisés ;
- consenties pour la durée de fonctionnement de l'éclairage public ;
- pourront être réitérées, si nécessaire, en la forme authentique.

Approbation du projet de convention de servitude à intervenir au titre des négociations amiables entre les propriétaires riverains et la commune.

Autorisation au maire à signer l'ensemble des servitudes qui seront négociées sur la base dudit document, ou de ses modificatifs éventuels, ainsi que tout document afférent à cette opération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1 Festival des jardins alpestres – Concours de création de jardins éphémères

Seconde édition les 18 et 19 mai autour des saveurs de montagne.

A l'issue de la réalisation des jardins, un jury décernera le prix du jury, d'un montant de 4 000 €.

La Ville offre également la possibilité à des établissements scolaires dispensant des formations liées au paysage (Bac pro, BTS...) de réaliser un petit jardin éphémère sur le site du festival, hors concours.

Approbation et autorisation au maire à signer les conventions avec les candidats retenus au concours de création de jardins éphémères

Approbation et autorisation au maire à signer les conventions avec les établissements scolaires

Accord pour la prise en charge financière par la ville du prix au lauréat du concours.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-1 Fusion de l'école maternelle Plaine de Conflans et de l'école élémentaire Plaine de Conflans et création d'une entité pédagogique unique, l'école primaire Plaine de Conflans

Approbation de la fusion des deux écoles maternelle Plaine de Conflans et élémentaire Plaine de Conflans avec prise d'effet dès la rentrée scolaire 2019.

Approbation de la fermeture de l'école maternelle Plaine de Conflans.

Approbation de la fermeture de l'école élémentaire Plaine de Conflans.

Approbation de la création d'une entité pédagogique unique, dénommée « école primaire Plaine de Conflans ».

Les services de l'Éducation nationale prendront les dispositions en matière de réorganisation liée à la fermeture administrative, dans le cadre de la direction de l'école et du redéploiement des personnels relevant de sa compétence.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-1 Protocole transactionnel - Marché de construction, d'exploitation et de maintenance d'un réseau très haut débit (référence AO17005)

Le titulaire du lot 1 : : création d'un réseau de desserte passif et maintenance, AXIANS, et la Ville d'ALBERTVILLE se sont rapprochés pour définir les termes d'un protocole transactionnel permettant de clôturer la première phase construction-activation du marché en l'absence de délivrance de la déclaration de fin de travaux émise par la Société Orange OWF.

Approbation du protocole transactionnel et autorisation au maire à signer ledit protocole avec l'entreprise AXIANS.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Débat d'orientation budgétaire 2019 – Ville

Présentation d'un rapport sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire qui permet à l'assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées par l'équipe municipale et préfigurant les grandes priorités qui seront reprises dans le projet de budget primitif 2019.

SUIT UN LARGE DÉBAT. CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION, LE DEBAT EST CLOS SANS VOTE

5-1 Motion pour la maîtrise publique de la production d'énergie hydroélectrique

Adoption de la motion suivante :

« Nous, élus de la commune d'Albertville, nous soutenons la démarche de la Région et son implication dans la maîtrise publique de la production d'énergie hydroélectrique afin d'assurer une production d'énergie renouvelable, de gérer une capacité de stockage d'énergie pour stabiliser le réseau électrique et d'assurer, à travers les barrages, l'outil d'aménagement du territoire.

Nous adhérons au processus d'études devant permettre à la Région de travailler avec les autres collectivités locales pour maintenir les barrages dans le domaine public.

Nous réaffirmons notre attachement au service public de l'énergie et à la maîtrise publique de l'exploitation des équipements hydroélectriques stratégiques.

Nous insistons sur la prise en compte de la sécurité des populations pour des équipements dont l'entretien régulier doit être assuré au-delà des enjeux de profit à court terme.

Nous sollicitons l'Etat pour que toutes les dispositions légales puissent être mobilisées pour que les concessions hydroélectriques ne soient pas remises en concurrence. »

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC UNE ABSTENTION

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H50